

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
120.03

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : BP 2018 : Délégation aux domaines départementaux et aux espaces naturels.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans le cadre de la délégation aux domaines départementaux et aux espaces naturels, les différentes actions mises en œuvre se déclinent autour de trois axes :

1. Gestion des espaces naturels sensibles : domaines et parcs départementaux,
2. Protection de la forêt
3. Protection des espaces naturels

1- Gestion des Espaces Naturels Sensibles – Domaines et Parcs Départementaux

Le Département des Bouches-du-Rhône est le premier Département propriétaire foncier d'espaces naturels avec près de 17 000 ha situés dans des sites uniques et remarquables. Les actions du Département en faveur des ENS sont financées par le produit de la taxe d'aménagement et se déclinent comme suit :

- La gestion des domaines départementaux :
- Les acquisitions foncières et subventions aux communes ;
- Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) ;
- La Maison Sainte-Victoire.

La gestion des domaines départementaux

► Connaissance, surveillance, entretien, aménagement et animations des Espaces Naturels

Le Département s'attache à réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des équipements présents sur tous ses domaines. Il y favorise également la conduite de missions d'expérimentation, d'expertise naturalistes ainsi que d'animations diverses permettant de faire découvrir les espaces naturels.

► Aménagements liés à la sécurité et à l'accueil du public dans les domaines

Les parcs et domaines départementaux sont des espaces naturels au sein desquels des aménagements légers et réversibles sont réalisés. Certains domaines bénéficient cependant d'aménagements de sécurité qui sont plus conséquents (ex : mise en sécurité de falaises).

Les questions de sécurité concernent également la prévention et la défense contre l'incendie dans les domaines auxquelles le Département participe activement. Tous les ans, de nombreuses actions de débroussaillage sont conduites sous diverses formes, mécaniques mais aussi pastorales (pâturages) qui permettent d'entretenir les domaines et de maintenir des activités économiques. En sus, le Département favorise le développement des exploitations agricoles permettant d'établir des coupes feux.

Enfin, le Département travaille avec Bouches-du-Rhône Tourisme à faire connaître l'état des accès dans les espaces naturels des Bouches-du-Rhône au dispositif « Envie de Balade » (service téléphonique et application mobile).

Acquisitions foncières

Le Département dispose d'un droit de préemption lorsqu'une aliénation d'un espace naturel est portée à sa connaissance et peut se porter acquéreur ou céder ce droit (conservatoire, communes). Cette faculté lui permet d'asseoir ses propriétés foncières, de résorber les enclaves, de pérenniser sa politique de préservation des espaces naturels sensibles.

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées

Le Conseil Département a réalisé le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). A l'heure actuelle, ce sont plus de 2 000 kilomètres de sentiers qui ont été balisés et sont entretenus sur l'ensemble du département.

Le Département travaille également avec Bouches-du-Rhône Tourisme et les communes pour développer un réseau de boucles locales afin de renforcer une offre touristique de qualité sur le territoire départemental.

Maison Sainte-Victoire

Tout au long de l'année, la Maison Sainte-Victoire sise Saint-Antonin-sur-Bayon, accueille des expositions temporaires ouvertes gratuitement au public sur les thèmes de la biodiversité, le territoire de Sainte-Victoire, les traditions provençales, la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire, etc.

En sus, la Maison Sainte-Victoire propose divers produits à la vente : des sacs plastifiés, produits du recyclage par un Centre d'Aide par le Travail à partir des excédents de bâches des expositions du Conseil Départemental ; des cartes postales, des ouvrages sur la Sainte-Victoire et le Pays d'Aix.

2- Protection de la Forêt

Fortement soumises aux risques d'incendie, la forêt et les garrigues couvrent environ 180 000 ha, soit 40 % de la surface du territoire des Bouches-du-Rhône. Le Département conduit une politique volontaire en faveur de la protection, de l'aménagement et de la mise en valeur durable et raisonnée des espaces forestiers au travers de ses actions en matière de prévention des incendies de forêt et également au moyen des différents aides qu'il attribue.

La prévention des incendies de forêt

Tout au long de l'année des chantiers de débroussaillage sont réalisés par les services du Département (pistes DFCI, zones forestières à risque, routes départementales). De plus, le Département équipe les massifs forestiers en équipements DFCI et entretient avec l'Etat un réseau de vigies (23 vigies).

En période estivale, le Département arme un dispositif global de surveillance (patrouilles et vigies) et d'intervention sur feux naissants dans le cadre de l'ordre d'opération feux de forêt placé sous l'autorité du préfet.

Le Département complète ses interventions en soutenant des opérations de broyage de rémanents (propriétaires privés regroupés en associations syndicales libres ou intervenant au travers de la coopérative Provence Forêt) et en étant membre adhérent de l'Entente Interdépartementale pour la Protection de la Forêt (préservation des espaces naturels et des personnes face aux risques naturels et technologiques)

L'accomplissement des obligations légales

Le Code Forestier impose à l'Etat et aux collectivités propriétaires des voies ouvertes à la circulation publique de procéder à leurs frais au débroussaillage des abords de ces voies, ce que réalise le Département au travers d'un programme de débroussaillage du réseau routier départemental hiérarchisé notamment en fonction de critères d'exposition au risque incendie.

Le Département poursuit également ses démarches de sensibilisation du public contre le risque d'incendie, qui se concrétisent par la réalisation d'une large action d'animation auprès des propriétaires de fonds.

3- Protection des Espaces Naturels

Le Département poursuit son engagement en faveur des enjeux environnementaux majeurs du territoire. Parmi ceux-là, figure la gestion intégrée des espaces naturels qui vise l'amélioration et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en adéquation avec les usages socio-économiques.

Cette implication permet au Département d'améliorer sa connaissance des enjeux de chacun de ces territoires, et lui permet de faire valoir sa position en tant que collectivité territoriale, notamment au travers une politique de soutien au monde associatif, mais aussi en tant que propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels. Elle constitue, enfin, une possibilité importante d'acquisition de données scientifiques sur les problèmes d'environnement qui participe à une lecture transversale du territoire.

Cette politique volontariste s'exprime notamment au travers du soutien financier des structures de gestion dont le Département est membre tels que les Parcs Naturels Régionaux ou autres syndicats. Par exemple, en 2017, en approuvant la charte du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, le Département a approuvé le principe de la révision des statuts impliquant une cotisation plus importante, en adéquation avec les autres parcs régionaux.

Ce soutien financier intervient également à travers la convention tripartite, partenariat entre le Conservatoire du Littoral, le Conseil Régional et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui vise à soutenir les gestionnaires des espaces naturels acquis par le Conservatoire, afin de préserver et augmenter l'attractivité de notre territoire (50% Conservatoire - 25% région - 25% Département). Plus de 20 gestionnaires sont concernés pour un ensemble de plus de 25 000 ha (hors réserve nationale). Conformément à ses missions, les acquisitions foncières du conservatoire se poursuivent, intégrant ainsi de nouveaux espaces remarquables du département. Le montant financier de la convention est, depuis 5 ans, fixé à 1 million €an dont 250 000 €an pour le Département. L'évolution des surfaces ainsi que celle du nombre de gestionnaire nécessitent un ajustement de ce montant global pour la prochaine convention prévue pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette convention renouvelée au 1^{er} janvier 2018 se verra allouer une augmentation à hauteur de 100 000€an, soit 25 000 €pour la part départementale.

Le Département développe aussi un programme d'actions pour l'amélioration de la connaissance et au maintien de la biodiversité. Ainsi, les projets soutenus, en partenariat avec des organismes publics ou parapublics, s'intègrent dans une dynamique locale et nationale de la trame verte et bleue, de la mise en œuvre de stratégie nationale de biodiversité.

La particularité du Département est aussi d'être propriétaire foncier et gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, réserve géologique de grande valeur située au cœur du parc départemental de Roques Hautes. Dotée depuis 2 ans d'un plan d'action, le schéma d'interprétation (en cours) participera à mettre en valeur cette richesse patrimoniale et à la rendre accessible.

Il convient d'approuver les mouvements d'affectation comme indiqués dans l'annexe 2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL